

On a annoncé qu'un montant de 50 millions de dollars était disponible pour améliorer le sort de la population indienne. Je mets en garde ceux qui accepteraient cette déclaration comme argent comptant. Le ministre sait bien qu'en tout état de cause, 50 millions de dollars, répartis sur une période de cinq ans, ne constituent pas une somme très importante. Son prédécesseur, en fonction il y a quelques années, avait annoncé un programme d'habitation de 112 millions de dollars, réparti sur cinq ans. Sur papier, c'était magnifique, mais le dernier ministre des Finances s'est emparé de ce programme de 112 millions de dollars et, pour des raisons budgétaires ultérieures, y a fait tant de réductions qu'on n'y a pas donné suite. A moins que le ministre puisse nous donner l'assurance formelle qu'il dispose de ce montant, affecté à cette fin précise au cours des cinq prochaines années, sa déclaration est sans aucune valeur, car tout ministre des Finances pourra, au cours d'une année budgétaire ultérieure, l'augmenter, le réduire ou le supprimer.

La déclaration de principe est un pas dans la bonne voie, mais il ne faut pas oublier le vieux dicton: C'est au pied du mur qu'on voit le maçon. J'estime que le succès du programme tient à deux facteurs: il reste à savoir si le gouvernement continuera à tenir compte des points de vue des Indiens, chose primordiale, et avec quelle promptitude il donnera suite à leurs propositions, une fois celles-ci agréées.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, à mon tour, je veux remercier bien sincèrement l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de nous avoir fait parvenir, un peu à l'avance, le texte de la déclaration que nous venons d'entendre avec satisfaction, afin de pouvoir l'étudier quelque peu.

Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral veuille transférer ses pouvoirs administratifs aux provinces, car il y a longtemps que nous réclamons que les Indiens soient reconnus comme des Canadiens authentiques, et j'ai l'impression que le gouvernement fédéral est actuellement en train de faire un pas important dans ce sens.

Après avoir longtemps tenté d'administrer les affaires indiennes, le gouvernement fédéral se rend maintenant compte de son impuissance ou de son incompétence, et il demande aux provinces de voir à l'administration des affaires des premiers habitants du Canada.

Je ne sais pas où en sont rendus les entretiens entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, relativement au transfert des pouvoirs, mais je demanderais à l'honorable ministre et au gouvernement d'être très fermes lors des pourparlers, afin que les Indiens obtiennent tous les droits qui leur reviennent.

Je crois savoir, monsieur l'Orateur, que certaines bandes indiennes ne sont pas tellement satisfaites de l'administration d'une certaine province, et il faudrait être assuré que les virements de fonds que le ministre propose serviront vraiment à l'administration des affaires indiennes, et non pas à boucher d'autres trous dans les budgets des provinces. Je demande donc à l'honorable ministre de faire en sorte que les fonds qui seront transférés aux provinces soient affectés à l'administration des affaires indiennes.

Monsieur l'Orateur, j'espère que cette décision de liquider les affaires indiennes, au niveau fédéral, sera à l'avantage des Indiens, afin qu'ils deviennent des Canadiens authentiques, qu'ils aient les mêmes droits et les mêmes privilèges que les autres Canadiens et qu'ils aient la possibilité de se développer, de s'instruire, de devenir propriétaires de quelque chose, selon leur initiative, leur compétence et leurs désirs.

• (2.30 p.m.)

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ÉTUDE DES TAUX D'INTÉRÊT PAR LE COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions sur la proposition de mon collègue, le ministre des Finances, relative au renvoi de la question des taux d'intérêt au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Si la Chambre y consentait, la proposition suivante pourrait être transformée en ordre de la Chambre:

Que le comité des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à examiner le niveau actuel des taux d'intérêt au Canada et leur relation à la fois avec les taux d'autres pays et les conditions économiques au Canada et ailleurs.

De l'assentiment unanime de la Chambre, la proposition pourrait être transformée en ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.